

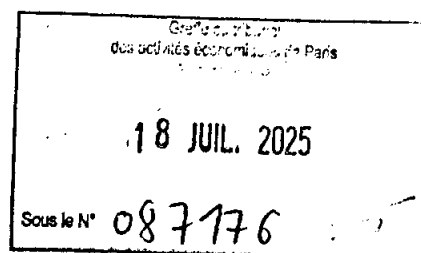
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2025 - 87176 - 2008 B 26577 - 448 971 853 - 2POP

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud

75013 PARIS



APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

V-2024

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 90 516 € contre 83 063€ pour l'exercice précédent, ce qui est équivalent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 90 793 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	2 289 €
- le résultat d'exploitation est Bénéficiaire de :	4 370 €
- le résultat financier est Négatif de :	38 €
- le résultat exceptionnel est :	NEANT
- l'impôt sur les bénéfices est :	NEANT

Le résultat fiscal ne tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par un Bénéfice net de 4 332 €.



Nous sommes satisfaits car l'exercice se clos par un bénéfice comme l'exercice précédent.

Le contrôle du coût de nos achats et de notre masse salariale, nous a permis d'absorber l'augmentation du coût de l'énergie.

La valorisation de nos placements nous a permis d'obtenir ce résultat positif.

Nous maintiendrons nos efforts dans ce sens et espérons augmenter de nouveau notre activité en diversifiant notre clientèle afin d'obtenir un nouveau bénéfice à la clôture suivante afin de compenser les pertes antérieures.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours, malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons pouvoir augmenter à nouveau notre chiffre d'affaires au cours de cette année et obtenir de nouveaux contrats avec divers partenaires.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

➤ Affectation de la totalité de la somme soit 4 332 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

↪ Affectation de la totalité de la somme soit 4 322 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L223-19 du NCC.

VC-Bell

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud – BAT.L

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 5 MAI 2025

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

Le Gérant,

Handwritten signature of the manager, appearing to be 'V. B. M. / L'.

Les Associés

Handwritten signature of the associates, appearing to be 'F. Verdier'.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2025

L'an deux Mille Vingt-Cinq,

Le cinq mai, à 18H00,

Les associés de la société **SARL 2POP**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GUICHARD Françoise épouse VERDIER, associée, propriétaire de :	8 PARTS
- Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier associé - gérant, propriétaire de :	<u>72 PARTS</u>
TOTAL:	80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier , Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2024.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

freder

V. Bell

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

➤ Affectation de la totalité de la somme soit 4 332 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

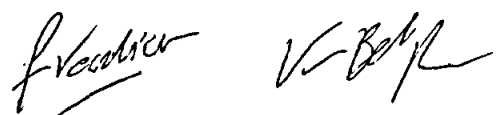
L'assemblée approuve la rémunération de 42 000 euros que le gérant a perçu en qualité d'Associé-Gérant majoritaire pour l'exercice 2024, ainsi que les charges sociales qui y sont afférentes. Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours en qualité de Gérant non salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le gérant aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.



ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SARL 2POP**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	263 865 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	4 332 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.



ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I- REGLES ET METHODES COMPTABLES
- II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
- III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2054 N
- Etat des amortissements :	N° 2055 N
- Etat des provisions :	N° 2056 N
- Etat des échéances de créances	N° 2057 N
- Etat des échéances des dettes	N° 2057 N
- Réévaluation	N° 2054 N

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés exploitent un fonds de commerce qui a été créé par les associés.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

Aucune avance n'a été consentie aux associés.

La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2024.

Son capital au 31 DECEMBRE 2024 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2058 C

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2058 C

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2POP</u>		1 2				
Adresse de l'entreprise <u>67 RUE VERGNIAUD - BAT.L 75013 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>				
Numéro SIRET * <u>4 4 8 9 7 1 8 5 3 0 0 0 3 2</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 4 </u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	893		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	92 947	3 041	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	15 000		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 226	4 226	
TOTAL (II)		BJ	BK	116 107	93 839	22 268
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 578		17 578
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 808		8 808
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	190 000		190 000
Disponibilités	CF	CG	22 589		22 589	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 623		2 623	
TOTAL (III)		CJ	CK	241 598		241 598
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	357 705	93 839
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant	☐ *		
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)			DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	127 000		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	240 873		
	Report à nouveau			DH	(129 849)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 332		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	251 156		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 376		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	136		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 780		
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 148		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	269		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	12 709			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	263 865			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	12 709		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
			biens *				
		FG	90 516	FII		FI	90 516
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	90 516	FK		FL	90 516
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	277	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	90 793	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	650	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	17 122	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	90	
	Salaires et traitements *				FY	52 647	
	Charges sociales (10)				FZ	13 217	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)		GA	2 289	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE	408	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	86 422
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	4 370
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	38	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	38	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(38)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 332	

(RÉNOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	90 793	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	86 460	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 332	
RENOIS	(1)	Dont produits nets parés sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	10 026
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	10 026	obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	10 026	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			IIS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud

75013 PARIS

APPROBATION DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Boly L', located in the bottom right corner of the page.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 90 516 € contre 83 063€ pour l'exercice précédent, ce qui est équivalent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 90 793 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	2 289 €
- le résultat d'exploitation est Bénéficiaire de :	4 370 €
- le résultat financier est Négatif de :	38 €
- le résultat exceptionnel est :	NEANT
- l'impôt sur les bénéfices est :	NEANT

Le résultat fiscal ne tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par un Bénéfice net de 4 332 €.



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

✎ Affectation de la totalité de la somme soit 4 322 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L223-19 du NCC.



Nous sommes satisfaits car l'exercice se clos par un bénéfice comme l'exercice précédent.

Le contrôle du coût de nos achats et de notre masse salariale, nous a permis d'absorber l'augmentation du coût de l'énergie.

La valorisation de nos placements nous a permis d'obtenir ce résultat positif.

Nous maintiendrons nos efforts dans ce sens et espérons augmenter de nouveau notre activité en diversifiant notre clientèle afin d'obtenir un nouveau bénéfice à la clôture suivante afin de compenser les pertes antérieures.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours, malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons pouvoir augmenter à nouveau notre chiffre d'affaires au cours de cette année et obtenir de nouveaux contrats avec divers partenaires.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

✧ Affectation de la totalité de la somme soit 4 332 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 5 MAI 2025

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Chers Associés,

L'article L-223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

Le Gérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. B...', is written over the text 'Le Gérant,'.

Les Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. ...', is written over the text 'Les Associés'.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2025

L'an deux Mille Vingt-Cinq,

Le cinq mai, à 18H00,

Les associés de la société **SARL 2POP**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GUICHARD Françoise épouse VERDIER, associée, propriétaire de :	8 PARTS
- Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier associé - gérant, propriétaire de :	<u>72 PARTS</u>
TOTAL:	80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier, Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2024.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérante et déclare la discussion ouverte.



Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 4 332 €.

➤ Affectation de la totalité de la somme soit 4 332 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération de 42 000 euros que le gérant a perçu en qualité d'Associé-Gérant majoritaire pour l'exercice 2024, ainsi que les charges sociales qui y sont afférentes. Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours en qualité de Gérant non salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le gérant aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frédéric *V. Bely*

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SARL 2POP**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	263 865 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	4 332 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.



ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I- REGLES ET METHODES COMPTABLES
- II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
- III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2054 N
- Etat des amortissements :	N° 2055 N
- Etat des provisions :	N° 2056 N
- Etat des échéances de créances	N° 2057 N
- Etat des échéances des dettes	N° 2057 N
- Réévaluation	N° 2054 N

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés exploitent un fonds de commerce qui a été créé par les associés.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

Aucune avance n'a été consentie aux associés.

La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2024.

Son capital au 31 DECEMBRE 2024 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2058 C

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2058 C

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2POP</u>		[1 2]	
Adresse de l'entreprise : <u>67 RUE VERGNIAUD - BAT.L 75013 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * [1 2]	
Numéro SIRET * <u>4 4 8 9 7 1 8 5 3 0 0 0 3 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 2 4]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CRÉANCES	BV	BW
		BX	BY
		BZ	CA
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
CF		CG	
Comptes de régularisation	CH	CI	
	TOTAL (III)		CJ
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété :		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :			Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant	☐ *		
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)			DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	127 000		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	240 873		
	Report à nouveau			DH	(129 849)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 332		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	251 156		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 376		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	136		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 780		
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 148		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	269		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	12 709			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	263 865			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	12 709		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	90 516	FH		FI	90 516
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	90 516	FK		FL	90 516	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	277	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	90 793	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	650	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 122	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	90	
	Salaires et traitements *					FY	52 647	
	Charges sociales (10)					FZ	13 217	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	2 289	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	408	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	86 422	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	4 370		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GHI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	38		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	38		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(38)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 332		

(RELATIVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	90 793		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	86 460		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 332		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	10 026	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	10 026	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	10 026	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			IIS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			